

Le 27 décembre 2016.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Menaces proférées à l'encontre de deux licenciés FFSA

Tous les membres du comité directeur de la Ligue du Sport automobile de La Réunion ont pris connaissance des deux articles de presse parus ce jour, faisant état de d'insultes et menaces reçues par deux licenciés d'associations membres de la LSAR.

Malgré les absences de certains membres en vacances, la concertation a été possible et, à l'unanimité, ils déclarent :

- déplorer et dénoncer ce genre de comportement ;
- prendre le parti de soutenir les victimes de ces exactions ;
- inviter les licenciés victimes de ces menaces à porter plainte et à saisir officiellement la Ligue de cette affaire en lui produisant leur plainte et la lettre anonyme reçue par eux. Une fois saisie, la ligue portera plainte également et tâchera d'obtenir les mesures d'instruction en vue d'identifier l'auteur de ces menaces.
- annoncer que si l'auteur de ces menaces était identifié et s'avérait être un licencié FFSA, toutes les mesures disciplinaires pouvant être prises le seraient, et surtout celles prévues par les règlements régissant le sport automobile, pouvant aller jusqu'à la suspension pure et simple de licence.
- réitérer leur demande à tous les licenciés de veiller à leurs déclarations que ce soit sur les réseaux sociaux ou autres moyens.
- attendre de tous les membres et acteurs du sport automobile une attitude responsable et respectueuse de l'image du sport automobile.

Sportivement.

Le Comité Directeur